



ELECTIONS AUX

CTE - CAPL - CAPD

Solidarité

Démocratie

Efficacité

Proximité



**PUÉRICULTRICE**

Si certains dossiers revendicatifs sont communs à l'ensemble des professions paramédicales, d'autres sont plus spécifiques à notre profession.

## Un salaire qui reconnaît notre qualification

Malgré l'augmentation de nos qualifications et de nos responsabilités, et notre niveau de qualification, nous assistons à un tassement des grilles de rémunérations. Le début de carrière des paramédicaux était à 1,5 fois le SMIC en 1980 pour n'être aujourd'hui qu'à 1,1. La CGT n'a pas signé le protocole de février 2010.

**Pour rendre attractives nos professions, il est primordial :**

- de reconnaître nos qualifications. Pour un niveau de formation initiale à Bac + 4/5, la CGT propose un début de carrière à 2 fois le SMIC, à partir d'un SMIC réévalué à 1700 euros pour rattraper les pertes cumulées du pouvoir d'achat.
- d'avoir un déroulement de carrière qui permette de doubler la rémunération sur la carrière intégrant tous les aspects de la qualification (formation initiale, formation continue, responsabilité, expérience).
- de limiter les primes aux sujétions particulières (dimanches, fériés, nuits...).

## Amélioration de nos conditions de travail

L'insuffisance des budgets hospitaliers, les pénuries organisées de personnel qualifié ont contribué à une dégradation des conditions de travail. Dans notre secteur, la mise en place des 35h, revendication forte et créatrice d'emplois, s'est traduite par une intensification de la charge de travail, car nous n'avons pas eu les effectifs au niveau nécessaire. Les millions d'heures de travail supplémentaires cumulées ne peuvent être ni payées faute de budget, ni récupérées faute d'effectif.

L'épuisement professionnel entraîne une démotivation, une augmentation des arrêts de travail pour maladie et de cessation d'activité pour invalidité.

La réorganisation perpétuelle du travail, causée par des facteurs non programmés dûs à l'état des patients ou à la situation du

service, représente un critère de pénibilité important. Il est nécessaire de reconnaître l'investissement personnel que nous consacrons quotidiennement à notre travail.

Nous exerçons une profession que nous avons choisie et nous aspirons à trouver satisfaction à l'exercer, au lieu de cela, il nous est proposé des nouveaux corps qui nous feront perdre la reconnaissance de la pénibilité.

## Puéricultrice : une soignante qualifiée en santé de l'enfant

La CGT réaffirme l'exigence d'avoir des puéricultrices dans les services de soins qui reçoivent des enfants pour une meilleure qualité de prise en charge. Cette qualification correspond à un besoin et la CGT revendique la protection du titre par une exclusivité de fonction. Cela doit s'accompagner de dispositions transitoires pour ne léser personne et s'accompagner d'une politique de formation volontariste.

La pratique professionnelle ne cesse d'évoluer, ce qui doit conduire à des réajustements du contenu professionnel et des programmes de formation. Certains professionnels souhaitent que la durée des études soit envisagée sur 2 ans, bien évidemment avec la reconnaissance salariale qui devrait l'accompagner. Dans le cadre des discussions sur la refonte du programme de formation, la CGT porte l'exigence d'une reconnaissance de la qualification en Master 2.

La CGT souhaite obtenir une durée de formation en regard avec le temps nécessaire aux apprentissages et à la réalisation d'un stage « long » pour le travail de recherche qui permettra d'apporter une nouvelle dynamique professionnelle pour les puéricultrices de demain.

Nous devons travailler avec les IADE et IBODE, ensemble, pour exiger une reconnaissance salariale des infirmiers spécialisés.

Nous refusons l'approche centrée sur « l'acte technique » selon une orientation très productiviste et marchande du « prendre soin », comme l'oblige le financement par la T2A (tarification à l'activité).



Toute l'info sur :

[www.cgthsm.fr](http://www.cgthsm.fr)  
Tel : 01.43.96.60.57

le site des Hôpitaux de Saint Maurice



Il faut repenser le travail en équipe autrement qu'en une succession d'interventions hiérarchiques et créer les conditions d'une véritable équipe pluridisciplinaire au service de la santé de l'enfant.

Nous demandons d'urgence l'ouverture de négociations sur les effectifs, les formations, les budgets... Nous réclamons l'arrêt des restructurations et des fermetures de lits qui jettent hors des murs de l'hôpital des populations en demande de soins.

## Favoriser l'accès à la formation

Aujourd'hui, de nombreux étudiants et jeunes professionnels paramédicaux réclament l'intégration de leurs études dans un cursus universitaire. Cela permettrait des parcours diversifiés et autoriserait des passerelles

pour des réorientations choisies, en lien avec la formation tout au long de la vie.

L'universitarisation des études doit se faire en gardant le cadrage national des diplômes pour des professions réglementées.

## Coopération entre professionnels de santé.

Dans notre secteur sanitaire, social et médico social, un travail d'équipe était nécessaire à une bonne prise en charge de la personne. La diversification et la spécialisation de nos métiers, conjuguées au développement des alternatives à l'hospitalisation traditionnelle, ont transformé les prises en charge des patients, avec aussi l'intervention d'une multitude de professionnels, chacun à partir de son champ de compétence.

La CGT valide le principe **qu'il faut améliorer la coordination et la coopération des professionnels de santé**. Mais, nous condamnons le fait, qu'à partir de ce principe, le gouvernement organise un transfert de compétences professionnelles, en tirant vers le bas les qualifications pour diminuer les salaires, et un transfert des dépenses sanitaires vers le social ou le médico social, et sur les malades et les familles.

## Non aux ordres professionnels

L'expérience l'a prouvé, les Ordres ne sont d'aucune utilité pour les professionnels et les populations (sang contaminé, médiateur,

médecins non compétents continuant d'exercer...).

Le gouvernement a créé l'Ordre Infirmier ainsi que celui des masseurs kinésithérapeutes et podologues dans l'objectif d'asseoir ses réformes (Révision Générale des Politiques Publiques, loi HPST...). Pour diminuer le nombre de fonctionnaires, il confie à des structures privées les missions de service public. Ainsi ce n'est plus l'ensemble des contribuables qui paie (via l'impôt) les missions des DRASS et DDASS pour encadrer les professions sanitaires, mais les seuls professionnels avec une cotisation de plus en plus élevée. Dans la suite de la loi HPST, le gouvernement veut garder un minimum de soignants fonctionnaires pour faire appel à des professionnels libéraux rétribués à l'acte, dans une logique de production d'actes et non de prise en charge globale du patient. C'est aussi un moyen de faire peser sur le professionnel la responsabilité individuelle de la qualité du soin, alors qu'il ne peut agir sur les moyens mis à disposition pour remplir les missions sanitaires.

Dans une procédure disciplinaire auprès de l'ordre, les agents de la Fonction publique hospitalière ne pourraient pas bénéficier de l'aide et de l'expertise de délégués syndicaux en cas de désaccord avec la direction, le corps médical, l'encadrement ou en cas d'erreurs dans le cadre de leur exercice professionnel, alors même que les conditions de travail se dégradent et font prendre souvent des risques.

**La CGT continue à œuvrer en intersyndicale contre les ordres professionnels. Ceux-ci continuent d'être soutenus par leur banque et le ministère, malgré un déficit de plus de 10 millions d'euros pour l'ordre infirmier.**

## Grilles de salaires

Puéricultrices de classe normale			
Ech.	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaires brut
1	1 an	341	1 578,83 €
2	2 ans	367	1 699,21 €
3	3 ans	386	1 787,18 €
4	3 ans	411	1 902,93 €
5	4 ans	429	1 986,27 €
6	4 ans	456	2 111,28 €
7	4 ans	485	2 245,55 €
8		512	2 370,56 €

Puéricultrices de classe exceptionnelle			
Ech.	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaires brut
1	2 ans	420	1 944,60 €
2	2 ans	455	2 106,65 €
3	2 ans	474	2 194,62 €
4	3 ans	498	2 305,74 €
5	3 ans	518	2 398,34 €
6	3 ans ½	539	2 495,57 €
7		570	2 639,10 €

**En votant pour les candidat-es présentés par la CGT, vous aurez des élu-es qui porteront ces revendications, tant au niveau local qu'au niveau national, dans le cadre de la défense du service public de santé et d'action sociale.**

## Et si en plus de votre vote du 20 octobre, vous adhérez ?

Nom : ..... Prénom : .....

Établissement : .....

Adresse : .....

À retourner au local **la cgt hsm** ou à remettre à un militant.  
Hôpitaux de Saint Maurice  
 cgt des hôpitaux de Saint Maurice, 12-14 rue du val d'Osne, 94410 Saint Maurice.

